
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 octobre 2021 à 20 h 30

Concernant la réfection de la toiture de l'église, la commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 5 octobre 2021 afin de choisir les entreprises pour effectuer les travaux. Pour le lot 1 : maçonnerie, une seule entreprise a répondu, il s'agit de la société Komar qui fait une proposition de 19,52 % inférieure à l'estimation. Pour le lot 2 : couverture, 2 entreprises ont répondu la société Komar et la société Janet. La commission retient Janet qui a fait une proposition de 17,10 % inférieure à l'estimation. Le conseil municipal décide de suivre la décision de la commission d'appel d'offre donc lot 1 : Komar et lot 2 : Janet. Pour financer ces travaux, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 20 000 €. Des demandes de prêt seront effectuées auprès de diverses banques.

Le remplacement du tracteur est prévu pour le début de l'année 2022.

Un courrier de Mr et Mme LAPAPELIERE a été adressé à la mairie, ils souhaitent acquérir une parcelle de terrain au lotissement Mirabeau. Le conseil municipal donne son accord pour cette vente. Mr et Mme BULAN ont également adressé un courrier pour acquérir une parcelle de terrain sur le terrain des Grandes Laides. Le conseil donne son accord également.

Pour la vente du terrain à la Féranchie à Mr FAUPIN, le bornage a été effectué afin de connaître la surface exacte pour la vente.

Concernant les travaux au bâtiment communal, l'entreprise Raynaud doit intervenir au 15 octobre pour l'isolation et la peinture.

Une étude gratuite va être demandée au PNR et au SEHV afin de connaître les contraintes qui seraient engendrées pour une coupure de l'éclairage public sur une période de la nuit.

Compte tenu de l'incertitude concernant les contraintes liées au COVID pour le repas des aînés, le conseil municipal a décidé de l'annuler pour 2022 mais de distribuer des colis comme l'année dernière au mois de décembre 2021.

Le conseil municipal a décidé de planter une haie entre le lotissement et le terrain communal où est situé le bâtiment communal, des devis vont être demandés à différents pépiniéristes.

Pour l'instant le Noël des enfants est maintenu le dimanche 19 décembre.

**A Chéronnac, le 11 décembre 2021.
Le Maire,**